

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CITOYENNE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-465-22 AUTORISANT LES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) À CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que se tiendra une assemblée de consultation citoyenne le jeudi 5 mai 2022 à 16 h, à la salle du conseil de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve à Clermont, pour les personnes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro VC-465-22 autorisant les véhicules tout-terrain (VTT) à circuler sur certains chemins de la ville de Clermont. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera présenté.

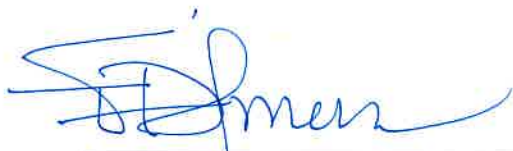
Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du lundi 11 avril 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé. En vertu du paragraphe 14 de l'article 626 du Code de la sécurité routière, chapitre C-24.2, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

L'objectif de cette consultation citoyenne est de vérifier l'acceptabilité sociale du projet. Ainsi, tout citoyen en désaccord avec ce projet est invité à cette consultation citoyenne ou à nous faire parvenir tout commentaire d'ici le 5 mai 2022, soit par courriel à [info@ville.clermont.qc.ca](mailto:info@ville.clermont.qc.ca), soit par la poste à Ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, Clermont, G4A 1G6.

Advenant que le projet soit accepté par les citoyens de Clermont, le règlement sera adopté à la séance du conseil du 9 mai 2022 et il sera ensuite soumis au ministère des Transports du Québec pour approbation.

Donné à Clermont, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.



---

**France D'Amour**  
Directrice générale